
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 5 mars 2019, à 19 h, au théâtre Lilianne-Perrault.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Louis Côté
	Steve Fontaine
	Renée Thiboutot
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

Richard Mailloux
Sébastien Bélisle

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Isabelle D'Amours, directrice générale et greffière, ainsi que Madame Valérie Fournier, adjointe à la direction et assistante-greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2019-038

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Réjean Fournier et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 février 2019

Résolution no 2019-039

Le procès-verbal de la séance régulière du 5 février 2019 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Monsieur Louis Côté et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

3. CORRESPONDANCE

3.1 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons

Résolution no 2019-040

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour les demandes reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'approuver les demandes suivantes :

- Phénix (sport étudiant) : Prêt des tables pour le souper bénéfique;
- Ministère des forêts : Prêt du bureau d'information touristique le 23 mai pour la distribution d'arbres;
- Association de chasse et de pêche de La Sarre : 500 \$ pour ensemencement de poissons pour

- la fête de la pêche;
- RecycloNord : Aide financière de 5 000 \$;
 - Aide à l'excellence, volet sportif individuel (100 \$) : Annabelle Deschênes, club de patinage artistique de La Sarre, Jeux du Québec du 1^{er} au 3 mars 2019.

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 Étude de faisabilité sur la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités avec d'autres municipalités

Résolution no 2019-041

ATTENDU les difficultés actuelles vécues par les municipalités, tant au niveau financier, de l'embauche ou de la rétention de main-d'œuvre spécialisée que pour se conformer aux diverses lois et réglementations;

ATTENDU la volonté exprimée par les municipalités de Dupuy, La Sarre, La Reine, Macamic et Palmarolle d'évaluer la possibilité de mettre en commun certains services;

ATTENDU QUE le travail d'analyse est exhaustif et que les municipalités n'ont ni les ressources humaines ni le temps pour réaliser une étude de faisabilité globale;

ATTENDU QUE les municipalités ont décidé de confier le mandat à une firme externe et d'adresser une demande d'aide au MAMH pour le financement de celle-ci;

ATTENDU l'article 11.2.4 du règlement de gestion contractuelle, permettant de conclure de gré à gré dans le cas où un service spécialisé est requis pour répondre le plus avantageusement aux besoins de la Ville;

ATTENDU QUE la firme Deloitte possède une connaissance approfondie de la structure et de l'administration de la Ville de La Sarre et qu'elle possède les ressources localement afin de réaliser ce mandat;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'entériner l'entente avec les municipalités de La Reine, Palmarolle, Dupuy et Macamic;

D'accorder le mandat d'étude de faisabilité de regroupement de services municipaux à la firme Deloitte conformément à l'offre de service du 11 septembre 2018, pour un montant budgétaire maximal de 80 000 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser la directrice générale, Mme Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, ladite entente ainsi que tout document utile et nécessaire à la présente.

4.2 Appui au projet d'installation de bornes de recharge électrique en Abitibi-Témiscamingue

Résolution no 2019-042

ATTENDU QUE l'Association des véhicules électriques du Québec (AVÉQ), en partenariat avec le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT), présente un projet d'installation de bornes électriques en Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QUE ce projet a été identifié au sein des priorités régionales du Plan d'action de la Table régionale sur l'énergie de l'Abitibi-Témiscamingue, créée dans le cadre de la démarche Par notre PROPRE énergie;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre croit que l'avenir énergétique de l'Abitibi-Témiscamingue est rempli de défis, d'opportunités et de questions de société auxquels la région devra répondre d'un front commun;

ATTENDU QUE ce projet permettra de faire un pas en avant dans la transition énergétique de la région et permettra un engagement actif des différents membres des collectivités en région, puisque la contribution de nombreux acteurs sera nécessaire à la réalisation de ce projet régional;

ATTENDU QUE ce projet sera un pas de plus, réel et mesurable, vers la réduction de la consommation de pétrole en région et donc des émissions de gaz à effet de serre;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Louis Côté;

QUE la Ville de La Sarre donne son appui au projet d'installation de bornes de recharge électrique en Abitibi-Témiscamingue.

4.3 Demande d'aide financière- Programme de gestion des actifs municipaux

Résolution no 2019-043

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite améliorer le suivi et la gestion de ses actifs;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

QUE la Ville de La Sarre présente une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour réalisation la collecte de données sur les actifs et faire l'acquisition d'un logiciel approprié pour la gestion des actifs.

QUE la Ville s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Collecte de données
- Acquisition de logiciel

QUE la Ville de La Sarre consacre 10 000 \$ de son budget au financement des coûts associés à ce projet;

QUE la directrice générale, Mme Isabelle D'Amours, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, ladite demande de subvention ainsi que tout document utile et nécessaire à la présente.

4.4 Demande de fermeture de rue le 16 mars CJE

Résolution no 2019-044

ATTENDU QUE le Carrefour Jeunesse Emploi désire utiliser un tronçon de la 7^e Avenue Est, le samedi 23 mars, pour organiser une activité de tire sur la neige pour les nouveaux arrivants;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'approuver la demande de fermeture de la 7^e Avenue Est le 16 mars 2019.

4.5 Nomination d'un représentant de la Ville au nouvel office d'habitation

Résolution no 2019-045

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, des offices d'habitation peuvent, avec l'autorisation du ministre, être regroupés;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation de Dupuy, La Sarre, La Reine, Normétal et Palmarolle ont présenté une requête au lieutenant-gouverneur en vue de l'émission de lettres patentes confirmant leur regroupement pour les fins prévues à la Loi sur la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE, en date du 1er janvier 2019, conformément à la Loi sur la Société d'habitation du Québec, un office municipal d'habitation a été constitué sous le nom de Office d'habitation Lac Abitibi, succédant aux offices municipaux d'habitation de Palmarolle, Normétal, La Reine, Dupuy et La Sarre, lesquels sont éteints;

ATTENDU QUE, tel que stipulé dans l'entente de regroupement, Madame Rita B. Barrette avait été nommée par la Ville afin d'agir à titre d'administrateur provisoire jusqu'à la nomination d'un successeur par la Ville de La Sarre;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit procéder à la nomination d'un représentant pour la Ville de La Sarre au sein du conseil d'administration du nouvel office d'habitation;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

QUE Madame Renée Thiboutot soit nommée à titre de membre et administratrice au conseil d'administration de l'office d'habitation Lac Abitibi, mettant ainsi fin au mandat provisoire de Madame Rita B. Barrette.

4.6 Aliénation d'un immeuble municipal au 29, 9e Avenue Ouest

Résolution no 2019-046

ATTENDU l'appel d'offres pour l'aliénation d'un immeuble municipal situé au 29, 9e Avenue Ouest;

ATTENDU QUE, selon l'article 4.1 du document d'appel d'offres, la Ville n'est pas tenue d'accepter la plus haute ni aucune des soumissions et qu'elle peut également rejeter toutes les soumissions sans encourir quelque responsabilité envers qui que ce soit pour tout dommage;

ATTENDU QUE la plus haute soumission conforme reçue est de 150 000 \$;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

QUE la Ville de La Sarre n'accepte aucune des soumissions reçues.

4.7 Bail de location SPCA

Résolution no 2019-047

ATTENDU QUE la SPCA nécessite des locaux plus grands et mieux adaptés à leurs activités;

ATTENDU QUE la Ville possède un immeuble vacant répondant parfaitement à leurs besoins au 29, 9^e Avenue Ouest;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'autoriser la location de l'immeuble du 29, 9^e Avenue Ouest à la SPCA aux conditions énumérées au bail de location;

D'autoriser la directrice générale et greffière, Mme Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, ledit bail de location ainsi que tout document utile et nécessaire à la présente.

4.8 Demande d'autorisation levée de fonds SPCA

Résolution no 2019-048

ATTENDU la demande d'autorisation de la SPCA d'organiser une campagne de levée de fonds en sollicitant la population à certaines intersections de la Ville le 13 juin 2019;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'autoriser la collecte de fonds le 13 juin 2019 à l'intersection de la rue Principale et de la 8^e Avenue, aux conditions édictées par la Ville ainsi que la Sûreté du Québec s'il y a lieu.

4.9 Autorisation de circuler - Mobilisation pour l'environnement

Résolution no 2019-049

ATTENDU la demande d'autorisation des élèves de 5^e secondaire de la Cité étudiante Polyno pour une marche de mobilisation pour l'environnement le 15 mars 2019;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'autoriser la tenue de cet événement sur la rue Principale, la 5^e Avenue Est, la 1^{re} Rue Est et la 8^e Avenue Est aux conditions édictées par la Ville et la Sûreté du Québec s'il y a lieu.

5. TRÉSORERIE

5.1 Liste des comptes à payer

Résolution no 2019-050

Il est proposé par Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Monsieur Louis Côté et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 28 février 2019, au montant de 940 269,51 \$.

5.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement d'emprunt pour l'achat d'appareils respiratoires

ATTENDU le projet de règlement d'emprunt pour l'achat d'appareils respiratoires présenté lors du présent avis de motion;

AVIS est donné que, lors d'une séance ultérieure, sera adopté le règlement d'emprunt pour l'achat d'appareils respiratoires.

5.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement d'emprunt pour la réfection de la conduite d'aqueduc du pont de la 3e Avenue Ouest

ATTENDU le projet de règlement d'emprunt pour la réfection de la conduite d'aqueduc du pont de la 3^e Avenue Ouest présenté lors du présent avis de motion;

AVIS est donné que, lors d'une séance ultérieure, sera adopté le règlement d'emprunt pour la réfection de la conduite d'aqueduc du pont de la 3^e Avenue Ouest.

6. COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 Adoption de l'échelle salariale étudiante 2019

Résolution no 2019-051

ATTENDU QUE le salaire minimum augmente à 12.50 \$ de l'heure le 1er mai prochain;

ATTENDU QUE l'échelle salariale pour étudiants débute au taux 2018;

ATTENDU QU'il y a eu des modifications aux normes du travail;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'adopter la nouvelle échelle salariale pour étudiants telle que présentée.

6.2 Abolition du poste d'animatrice culturelle et de chargée de projet

Résolution no 2019-052

CONSIDÉRANT que la COMMISSION DES LOISIRS DE LA SARRE INC. a cessé ses activités et que ses employés cadres et permanents ont été transférés à la VILLE DE LA SARRE en date du 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que cette intégration des employés a requis une restructuration;

CONSIDÉRANT la coupure de subvention du CALQ survenue en juin 2018 et les changements d'orientations du subventionnaire;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

De procéder à l'abolition du poste d'animatrice culturelle au Service de la culture, du patrimoine et du tourisme.

6.3 Nomination au poste de préposée à l'accueil à la Maison de la culture

Résolution no 2019-053

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

De nommer Madame Francine Gauthier au poste de préposée à l'accueil à la Maison de la culture.

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Vente d'une partie de terrain au propriétaire du 11, Morais

Résolution no 2019-054

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 681 577 désire acquérir une partie du lot adjacent pour fins de stationnement;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'autoriser la vente à M. Jacques Robin d'une partie du lot 5 681 578, d'une superficie de 24 pi. X 116,6 pi., à condition que ce terrain soit fusionné au lot actuellement détenu par ce dernier, pour un montant de 0,50 \$ le pied carré;

D'autoriser la directrice générale et greffière, Mme Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le contrat de vente ainsi que tout document utile et nécessaire à la présente.

7.2 Entente de service en matière d'urbanisme-Municipalité de Palmarolle

Résolution no 2019-055

ATTENDU QUE la Municipalité de Palmarolle et la Ville de La Sarre désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative au service d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'entériner l'entente de service en matière d'urbanisme avec la Municipalité de Palmarolle;

D'autoriser la directrice générale et greffière, Mme Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, ladite entente ainsi que tout document utile et nécessaire à la présente.

7.3 Rapport des permis de construction/rénovation

Le directeur de l'urbanisme de la Ville de La Sarre présente le rapport sommaire des permis de construction/rénovation émis au cours du mois de février 2019. Ceux-ci sont au nombre de 14 pour des travaux d'une valeur de 170 200 \$. Le montant total des permis émis s'élève à 590 \$.

9. LOISIR, SPORT ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Fin contrat de prêt de services professionnels avec le Carrefour jeunesse emploi (résolution 2018-176)

Résolution no 2019-056

ATTENDU la demande de l'employée du Carrefour jeunesse emploi d'Abitibi-Ouest de mettre fin au contrat de prêt de services professionnels à titre de chargée de projets au Service du loisir, sport et vie communautaire;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

De mettre fin au contrat de prêt de services professionnels avec le Carrefour Jeunesse emploi;

D'autoriser la directrice générale et greffière à signer tout document utile et nécessaire à la présente.

9.2 Entente portant sur l'utilisation de lots pour activités de loisirs

Résolution no 2019-057

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite offrir à sa population des activités de loisirs à proximité du noyau urbain;

ATTENDU QUE 9186-6244 Québec Inc. est propriétaire des lots 3 543 808 et 3 543 809;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre et 9186-6244 Québec Inc. désirent conclure une entente portant sur le traçage et l'entretien de pistes de ski de fond sur les lots 3 543 808 et 3 543 809 au cours de la saison hivernale;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'entériner l'entente avec 9186-6244 Québec Inc. portant sur les lots 3 543 808 et 3 543 809;

D'autoriser la directrice générale et greffière, Mme Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, ladite entente ainsi que tout document utile et nécessaire à la présente.

10. CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

10.1 Demande au CALQ-Soutien à la programmation

Résolution no 2019-058

ATTENDU QUE le Centre d'art n'est plus financé dans le cadre du programme de soutien à la mission du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et ce, pour les années 2017-2019;

ATTENDU QUE le CALQ a suggéré de déposer un nouveau projet dans le cadre du programme de soutien à la programmation spécifique;

ATTENDU QUE ce financement est vital pour le maintien et le développement de l'offre de service du Centre d'art;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

QUE la Ville de La Sarre dépose une demande d'aide financière au CALQ dans le cadre du programme de soutien à la programmation spécifique pour 2019 et ce, pour une somme de 92 900 \$;

QUE madame Isabelle D'Amours, directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis dans le cadre du dépôt et du suivi de la demande de subvention déposée auprès du CALQ.

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Fermeture du centre de natalité

Le maire Yves Dubé, fait le point sur les différentes démarches entamées pour la réouverture du centre de natalité. Il réitère son engagement à mettre toutes les pressions nécessaires afin de maintenir les services de proximité sur notre territoire.

12.2 Motion de félicitations Marie-Maude Pomerleau

Résolution no 2019-059

ATTENDU QU'une athlète du Club de patinage artistique de La Sarre, Marie-Maude Pomerleau a remporté la première médaille d'or de la région aux Jeux du Québec, en l'emportant dans la catégorie Pré-novice féminine avec un score de 67,69 points, établissant ainsi un nouveau record des Jeux du Québec;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Louis Côté;

QUE la Ville de La Sarre adresse une motion de félicitations à Marie-Maude Pomerleau pour cette performance exceptionnelle aux Jeux du Québec.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Alexandre Paquet interroge le conseil à propos de l'accès au dépôt à neige. Le Service des travaux publics tente de trouver des solutions rapidement.

Monsieur Luc Trottier affirme avoir été outré de la lettre reçue par la Ville relativement aux citoyens qui poussent leur neige dans la rue.

Madame Ginette Germain dit avoir été accueillie par 2 chiens lors d'une visite à la SPCA. Même s'ils étaient très gentils, elle pense que certaines personnes pourraient être effrayées.

Monsieur Lucien Richard demande si un permis est nécessaire lors de l'ouverture d'un nouveau commerce.

Monsieur Jean-Baptiste Fournier aimerait un bilan du Ice Challenge.

Yves Dubé
Maire

Isabelle D'Amours
Directrice générale et greffière